

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 839 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

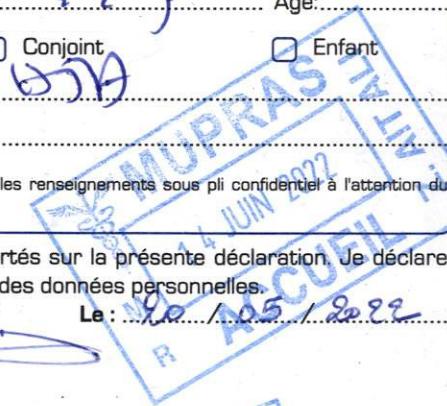
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 19/06/2011

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/05/2011				<i>Docteur Otman TAZI Endocrinologie, Diabétologie Nutrition 293 Bd. Abdelloumen, Imm. Morjana, 2ème Etage, Appt. N° 4 - Casablanca Tél : 05 22 86 41 90 - 05 22 86 56 34</i>
26/05/2011				<i>Docteur Otman TAZI Endocrinologie, Diabétologie Nutrition 293 Bd. Abdelloumen, Imm. Morjana, 2ème Etage, Appt. N° 4 - Casablanca Tél : 05 22 86 41 90 - 05 22 86 56 34</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant des Honoraires
PHARMACIE ARESKI H. Amal Rue 8 N° 59 T : 85.32.16 - Casablanca	26.05.2011	1942.00 DH

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate the direction of treatment: H (top left), G (top right), D (bottom left), and B (bottom right				

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service

d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

Casablanca le, 26/05/2022

Mme RAHMOUNE Fatna

45,20x3



GLUCOPHAGE 850 MG

1 comprimé, matin, midi et soir au milieu ou après repas (pendant 03 mois)

207,00x3

TRIATEC 10 mg

1 comprimé le matin (pendant 03 mois)



53,00x3

MIBRAL 5 mg

1 comprimé le matin (pendant 03 mois)



37,00x1 71,00x1

ATENOR 100 mg

1/2 comprimé le matin (pendant 03 mois)



180,00x1 997,00x1

FLUOXET 20 mg

1 gélule, matin (pendant 03 mois)



24,70x2

Cardioaspirine 100 mg

1 comprimé à midi (pendant 03 mois)



89,00

CÉLEBREX 200

1 gélule, matin (pendant 10 jours)



T. 1942.00 DH

صيدلية ارسكي
PHARMACIE ARESKI
Hay Amal 1 Rue 8 N° 59
Tél : 85.32.16 - Casablanca

PHARMACIE ARESKI
Hay Amal 1 Rue 8 N° 59
Tél : 85.32.16 - Casablanca

Docteur Otman TAZI
Endocrinologie - Nutrition - Diabétologie
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
2ème Etage, Appt. N° 4 - Casablanca
Tél : 05 22 66 41 90 - 05 22 66 56 34

207,00

37,00



71,00

PPV 207,00

907,00



Cardiospirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Dans cette

1. Qu'est ce
2. Quelles so
3. Comment
4. Quels sor
5. Comment 6 118001 090280
6. Informations supplémentaires

1. QU'EST C

mg et dans quel cas
ssaires à connaître a
100 mg ?
éventuels ?
ie 100 mg ?

CELEBREX® gélule
Celecoxib 100 ou 200 mg

Lot.

P.P.V. :

Exp.

89,00

CELEBREX®
200 mg 10 GELULES

line, di

écoxib

: gél

CELE

sous for

anti-infl

se-2 (C

optères

ante.

EX DANS LES CAS SUIVANTS :

es constituants de ce médicament ou aux sulfamides, ulcère gastro-duodéno

atoires de l'intestin, maladie grave du cœur, maladie grave du foie, malad

i, polyposés dans le nez, rhinitis, gonflement du visage et du cou, urticaire, or

LOT 212879 4

EXP 11 2024

PPV 297.00 DH

LOT 220112 1
EXP 01 2025
PPV 180.00

53,00

LOT 20N078 EXP 10/23
PPV 53DH00

més

53,00

45,20

45,20

45,20